



## **Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 29 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de novembre à 18 h 00, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 24 novembre 2022.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD ; Denis LENORMAND ; Caroline LEBEAU ; Jean-Noël DESBOIS ; Claude BODET ; Roger COUE ; Nicolas AMBROSINI ; Catherine RICHOMME ; Jean-Claude DENIE

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat)

Était excusé : François FONTAINE

Secrétaire de séance : Nicolas AMBROSINI

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

### **1 – Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

### **2 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023**

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : UNANIMITE

### **3 – Tarifs du Syndicat 2023**

Pour la restauration scolaire, Denis Lenormand indique que la hausse du prix de revient du repas s'explique notamment par l'inflation enregistrée sur les denrées alimentaires (+20% pour 2022). Le prix de revient sera d'environ 10 euros en 2023. En complément, Monsieur Lenormand précise que la qualité du repas n'a pas changé. Nicolas Criaud ajoute que le restaurant scolaire de la Madeleine a la spécificité d'accueillir à la fois les élèves des écoles publiques et privée.

Les tarifs de la restauration augmentent de 5%, ceux de l'APS et des locations de salles, de 3%.



Les élus souhaitent ajouter à la délibération, une mention concernant la gratuité de la location d'une salle, dont bénéficie les associations, une fois par an y compris le weekend, pour l'organisation d'une assemblée générale ou toute autre manifestation.

VOTE : UNANIMITE

#### **4 – Convention portant sur le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)**

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

Denis Lenormand indique que les associations madeleinaises doivent remplir le dossier de demande de subvention 2023 sur le portail en ligne accessible sur le site internet de la ville de Guérande.

Monsieur le Président fait un point sur les travaux en cours et à venir :

- Les travaux de sécurisation de la RD48 ont été réceptionnés et le PV de remise des ouvrages est en cours de signature. Les travaux à prévoir en 2023 sont la signalisation rue Saint-Exupéry, après la rénovation du tapis d'enrobé par le Département (1<sup>er</sup> semestre 2023).
- Les WC automatique ont été commandés auprès de l'entreprise Sagelec, la déclaration préalable a été déposée et a été validée. Il reste à réaliser les travaux préalables de raccordements aux différents fluides, ce qui nécessite un terrassement préalable. La recherche d'entreprise pour réaliser ces petits travaux est en cours.

Monsieur le Président indique que les Maires de Cap Atlantique ont rencontré Monsieur le Préfet. Il a notamment été évoqué les demandes de subventions (DETR/DSIL) pouvant être déposées par le SIVOM au titre des travaux sur les bâtiments scolaires. Monsieur le Préfet a confirmé que le SIVOM pouvait déposer des demandes de subventions mais il a également insisté sur la date de début des travaux, les travaux subventionnés devront commencer en 2023.

Claude Bodet alerte sur les modalités d'accompagnement d'enfants en situation de handicap (AESH) sur les temps de la restauration scolaire et d'accueil périscolaire. En effet, depuis un arrêté du Conseil d'Etat en date du 20 novembre 2020, le financement des AESH relève sur ces temps



des Communes. Les collectivités ont donc le choix entre le recrutement de personnel ou la non prise en charge de l'enfant handicapé.

Le choix fait par Saint-Lyphard est de recruter du personnel mais Monsieur Bodet a indiqué avoir envoyé un courrier auprès du ministère concernant la prise en charge financière par l'Etat de cette dépense supplémentaire pour les Communes. La réponse du Ministère reste évasive.

A l'heure actuelle, les écoles du SIVOM n'accueillent pas d'élèves handicapés.

Pour la ville de Guérande et le SIVOM, se renseigner si cette délibération doit être prise par le CCAS.

Jean-Claude Denié a plusieurs interrogations :

- Aménagement des espaces verts rue Saint-Exupéry : Qu'est-il prévu ?

Monsieur le Président a indiqué que ce sujet sera traité par le SIVOM. Les plantations devront nécessiter peu d'arrosage.

- Projet de nouvel accueil périscolaire : Où en est le projet ?

Monsieur le Président répond que le cahier des charges pour le lancement de la maîtrise d'œuvre est en cours de rédaction. L'objectif est toujours une ouverture à la rentrée de septembre 2023.

- Le projet de réaménagement de la cage de football à la Madeleine a été validé dans le cadre du budget participatif 2022 de la ville de Guérande. Quand seront lancés les travaux ?

Monsieur le Président indique que les travaux auront lieu en 2023.

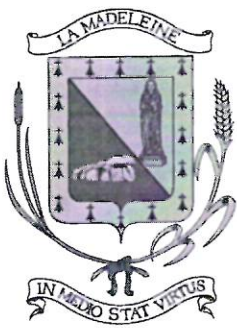
- Le marquage « zone 30 » situé à l'entrée du bourg de la Madeleine a été effacé à la suite des travaux d'enrobé du Département. Est-il possible de refaire ce tracé ?

S'agissant d'une route départementale, l'accord du Département est nécessaire pour refaire le marquage routier.

Nicolas Criaud ajoute qu'une réflexion est en cours concernant l'aménagement de la dalle béton (ancien DAB), le développement et la dynamique commerciale du centre-bourg justifierait une aire dédiée au stationnement de vélos et éventuellement un équipement de type station de gonflage.

Jean-Claude Denié informe les membres du Comité qu'un fleuriste va prochainement s'installer à l'angle de la rue du Pillet.

Caroline Lebeau demande la date d'installation du nouveau kinésithérapeute. Nicolas Ambrosini indique que l'aménagement intérieur du local est en cours.



Ce dernier mentionne qu'un poteau béton se trouve en plein milieu d'un trottoir, rue Saint-Exupéry. Sur cette même route, le tracé d'un passage piéton est problématique. Ces sujets peuvent être évoqués en commission travaux.

Monsieur le Président clôt la séance à 18 heures 45.

**Nicolas AMBROSINI**

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GUERMEVILLE' and 'LA MADELEINE' around the perimeter, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.